

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-cinq, le 22 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal 16 décembre 2025.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOUSSET, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Valérie GARCIA, Philippe MILLOT, Fanély RISSOANS, Luc CHARPENTIER, Marie-Renée AVON, , Geneviève BOUIX; Guy LE DROGO, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Dimitri DELAIGUES, Michel BERNE, Dorian DANTIN, Danièle BERTHONNET, Daniel GROUSSON, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET, Jean-Michel BOCHATON, , Sandrine AUGIER.

POUVOIRS : Jérémy FERNANDEZ à Lilian CHAMBONNET, Claude ILLY à Sandrine AUGIER

ABSENT : Bernard CROZIER

OBJET : RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le recensement de la population se déroulera du 15/01/2026 au 21/02/2026.

Elle propose de maintenir les éléments de rémunération votés en 2024 soit :

- Demi-journée de formation : 30 €
- Tournée de reconnaissance par Iris : 200 €
- Feuille de logement recensé (n° 1) : 4.00 €
- Forfait frais de déplacement par Iris : 250 €
- Prime pour taux inférieur à 5 % de feuilles de logement non-enquêté (n° 5) : 160 €

et d'accorder une prime de 100 € par agent recenseur pour un taux de réponse Internet supérieur à 65 %.

Ces tarifs s'entendent hors cotisations sociales.

Madame le Maire indique que le montant de la dotation forfaitaire versée à la commune s'élève à 1 961 € pour le recensement.

Adoptée par 32 voix pour.

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée et publiée le 23/12/2025



Le Maire,

